

COMMUNE DE LA NEUVILLE DU BOSC

ARRETE PORTANT MISE A JOUR DE LA CARTE COMMUNALE DE LA NEUVILLE DU BOSC

PRÉFECTURE DE L'EURE

LE MAIRE,

- 8 FEV. 2018

ARRIVÉE

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.1, L 126.1, R 123-22 et R 126.1 à 3 ;
VU la Carte Communale de la Commune de La Neuville Du Bosc approuvée par délibération du conseil municipal le 19 novembre 2010 et par arrêté préfectoral le 23 février 2011;
VU le courrier de Monsieur le Préfet du 1^{er} février 2018 adressé au maire le mettant en demeure, la commune de La Neuville Du Bosc doit procéder à une mise à jour des éléments graphiques de la Carte Communale ;
VU le dossier ci-annexé ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La Carte Communale de La Neuville Du Bosc est mise à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, le nouveau report graphique de la servitude AC1 est intégré à la Carte Communale dans les documents de servitudes d'utilité publique

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public en mairie de La Neuville Du Bosc et à la Préfecture de l'Eure.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

ARTICLE 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à

- M. le Préfet de l'Eure,
- M. ou Mme le Sous-Préfet,
- Mme l'Architecte des Bâtiments de France,
- M. le directeur départemental des Finances Publiques,
- M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Eure

Fait à La Neuville Du Bosc,
Le 7 février 2018

B. FORCHER, MAIRE



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

JE SOUSSIGNE MONSIEUR BERNARD FORCHER, MAIRE DE LA COMMUNE DE LA NEUVILLE DU BOSC, CERTIFIE QUE L'ARRÊTE DU 7 FEVRIER 2018 PORTANT MISE A JOUR DE LA CARTE COMMUNALE INTERESSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA NEUVILLE DU BOSC ET INTEGRANT LE NOUVEAU REPORT CARTOGRAPHIQUE DE LA SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE AC1. EST AFFICHE EN MAIRIE DE LA NEUVILLE DU BOSC DEPUIS LE 7 FEVRIER 2018. A 12H00, LE MAIRE.

2018 / 004

27432 - La Neuville-du-Bosc

AC2 - Nom du site classé
Commune non concernée

AC2 - Nom du site inscrit
LA VALLEE DU BEC (S1)

AC4 - Nom du site patrimonial remarquable
Commune non concernée

AC1 - Nom du site patrimonial	Commune
CHAPELLE SAINT-LUBIN-DU-BOSC	SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC

Légende

-  AC1_Périmètre délimité des abords
-  AC1_Périmètre de protection

-  AC2_Site naturel classé
-  AC2_Site naturel inscrit
-  AC4_site patrimonial remarquable



DDTM - SCTSRD - ASTER - janv. 2018
UDAP 27
Sources : © IGN scanExpress26© 2015

0 0.4 0.8 1.2 1.6 km

